

FOYER RURAL DE St PAUL DE LOUBRESSAC

REGLEMENT D'UTILISATION

Mise à disposition des utilisateurs :

- Vaisselle et couverts
- Cuisinière
- Tables et chaises
- Lave-vaisselle

Règles de bonne conduite :

- Ne pas jeter de déchets aux alentours de la salle. La bouche d'égout sous la borne à incendie doit être utilisée pour vider tout liquide gras.
- Veillez à limiter le bruit à l'intérieur et à l'extérieur de la salle

A la réservation de la salle :

- Le règlement s'effectue avant la prise de possession des lieux.
- Un chèque de caution de 100€ sera demandé et restitué après vérification de l'état des lieux

Au départ de la salle :

- Les locaux doivent être rendus dans l'état de propreté où ils ont été trouvés.
- La grande salle doit être dégagée des tables et des chaises, être balayée afin de permettre le nettoyage par l'auto laveuse.
- Les autres (estrade, cuisine, toilettes) seront nettoyés par l'utilisateur avec ses produits et ustensiles.
- La vaisselle utilisée doit être remise en place essuyée. Le lave-vaisselle est mis à disposition avec ses produits, ne pas en utiliser d'autres.
- Ne laisser aucun produit : alimentaire, nettoyage ou matériel
- Vérifier la fermeture du gaz ,des lumières et du chauffage

Divers :

- Location matériel : 3€ par table associée chacune à 8 chaises
- Le barbecue ne concerne pas le foyer rural, voir la fiche à remplir à la porte de la cave.

L'association ou l'utilisateur des locaux doit obligatoirement avoir une assurance responsabilité civile.

TARIFS 2011

CAUTION 100 € (chèque restitué avec le retour des clefs)

Association communale	50 €
Particulier de la commune	80 €
Extérieur	150 €